



**Service Accompagnement socio-judiciaire – Placement à l'extérieur**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017**

21 route d'Abbeville – BP 61629 – 80016 AMIENS CEDEX  
Tél. : 03 22 66 46 40 – Fax. : 03 22 66 46 47

I- L'activité de 2017

	<b>2017</b> (Convention 40 places)	<b>2016</b> (Convention 40 places)	<b>2015</b> (Convention 40 places)	<b>2014</b> (Convention 40 places)	<b>2013</b> (convention 32 places)	<b>2012</b> (convention 32 places)
<b>Nombre de personnes accueillies</b>	<b>67</b>	64	74	100	74	55
<b>Nombre de journées placement extérieur</b>	<b>10475</b>	7946	9340	11451	9065	7265
<b>Nombre d'entrées</b>	<b>42</b>	46	48	66	57	33
<b>Nombre de sorties</b>	<b>51</b>	37	56	73	40	38
<b>Nombre de mesures révoquées</b>	<b>5 (7%)</b>	13 (20%)	21 (37,5%)	30 (30%)	13 (17,5%)	15 (27,2%)
<b>Taux d'occupation</b>	<b>72.74 %</b>	<b>55%</b>	<b>65%</b>	<b>78,4%</b>	<b>77,61%</b>	<b>62,20%</b>
<b>Personnes présentes au 31/12</b>	18	27	18	27	34	17

**18 personnes seront présentes au 31/12/2017 (27 personnes au 31/12/2016)**

**Les demandes de placement extérieur**

<b>Etablissement d'origine des demandes</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
SPIP du Nord (Maubeuge : 3 ; Annœullin : 22 ; Sequedin : 0 ; Valenciennes : 1 ; Douai : 1)	27	34	64	79	85
SPIP de la Somme Maison d'Arrêt d'Amiens : 36 723.15 : 4	40	61	82	87	58
SPIP de l'Aisne (Laon :)	37	43	29	38	42
SPIP de l'Oise (Liancourt : 21 ; Beauvais : 2 ; Compiègne 723-15 : 0 )	23	44	14	21	41
SPIP du Pas-de-Calais (Bapaume : 32 ; Longuenesse : 25 ; Arras : 13 )	71	57	84	61	28
SPIP Seine Maritime (Le Havre : 6 ; Rouen : 2 )	8	7	5	8	14
SPIP de l'Eure (Val de Reuil : )	12	8	19	14	9
Hors inter région	6	5	3	6	11
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>	<b>259</b>	<b>300</b>	<b>314</b>	<b>288</b>

En 2017, **224** courriers de demande de placement extérieur ont été adressés à notre association : **218** hommes et **5** femmes.

- Nombre de demandes : **224** (259 en 2016, 300 en 2015, 314 en 2014, 291 en 2013)
- Nombre de questionnaires envoyés : **217** (256 en 2016, 297 en 2015, 304 en 2014, 288 en 2013)
- Nombre de retours de questionnaires : **175** (237 en 2016, 262 en 2015, 247 en 2014, 242 en 2013)

Dès réception du questionnaire un contact est pris avec chaque CPIP afin d'évaluer la faisabilité de cet aménagement de peine et ainsi programmer un rendez-vous avec notre structure. Le fonctionnement avec le SPIP de la Somme se décline par des rencontres mensuelles avec les deux référents SPIP/PE. En amont, les CPIP travaillent le projet avec les personnes détenues et nous recevons les questionnaires, et proposons des rendez-vous lors de ces rencontres mensuelles.

Avant l'entretien avec un éducateur et la psychologue clinicienne, nous présentons aux personnes le Placement à l'extérieur tel qu'il est pratiqué au sein de notre association (information collective).

Environ 100 **informations collectives** ont été organisées en 2017.

- Nombre de rendez-vous proposés : **121**
- Nombre de rendez-vous honorés : **66** rendez-vous

Suite à cette rencontre, l'équipe pluridisciplinaire se réunit afin de donner un avis sur la demande et la faisabilité du PE. Nous évaluons si notre dispositif est adapté ou non à la personne. Si l'avis est favorable nous contactons à nouveau le CPIP afin de lui communiquer notre réponse et envisager une date d'accueil. Une proposition écrite est envoyée conjointement à la personne et au CPIP. Si l'avis est défavorable, nous effectuons la même procédure.

- Nombre de Propositions d'accueil : **44**
- Nombre de refus pour fragilités psychiatriques repérées et/ou avérées : **6**
- Nombre de refus pour cause de non accessibilité à l'accompagnement proposé, ou dispositif qui mettrait en difficulté la personne... : **16**

## II- Les personnes accueillies et accompagnées en Placement à l'extérieur

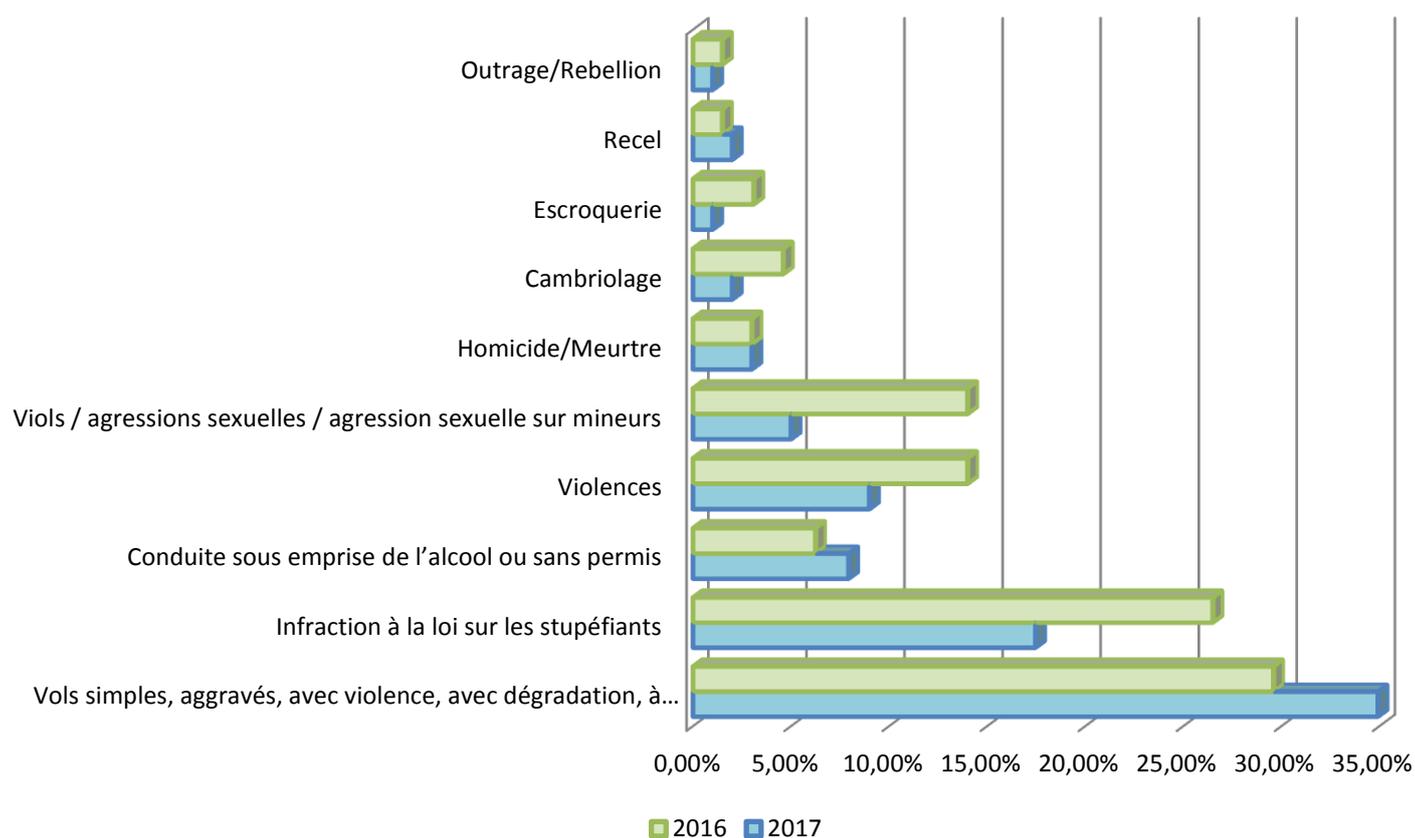
Age	Hommes	Femmes	Total	%
- 25 ans	6	1	7	10,61%
25-30 ans	10	0	10	15,15%
30-35 ans	17	0	17	25,76%
35-40 ans	17	0	17	25,76%
40-45 ans	6	1	7	10,61%
45-50 ans	1	0	1	1,52%
+ 50 ans	7	0	7	10,61%
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>2</b>	<b>66</b>	<b>100,00%</b>

Les personnes accueillies en PE de moins de 30 ans ne sont plus majoritaires, ils représentent **25,76%** des effectifs. Celles entre 30 et 40 ans représentent par contre **51.52%**. Les – de 25 ans représentent **10.61%**. Les plus de 50 ans représentent 10,61%.

Cette année, nous avons accueillis 2 femmes.

39 personnes se déclarent **célibataires** et 34 personnes ont des **enfants**.

## Motif principal des incarcérations



### Les obligations de soins

Les obligations de soins	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Obligation de soins psychologiques (et/ou alcool)	49	44+2 injonctions post-sentencielles	50 +7 injonctions post-sentencielles	54 + 4 injonctions post-sentencielles	43+ 1 injonction post-sentencielles	30
Obligations de soins en toxicologie dit « contrats de soins » avec l'association	17	18	20	40	28	23
Postcure	1	2	4	6	3	2

### La spécificité du psychologue clinicien sur le service de placement à l'extérieur : « les obligations de soins »

La présence de la psychologue sur l'ensemble des entretiens de préadmissions permet de réaliser une ébauche d'analyse de là où se situe la personne en fonction de sa réflexion autour du passage à l'acte mais aussi de son fonctionnement psychique.

L'observation de la structure de personnalité s'apparente à la question du diagnostic pour en faire une hypothèse de travail dans l'accompagnement que l'on va proposer avec l'accueil d'une personne détenue qui aménage sa peine à l'extérieur.

Nous partons donc au préalable toujours de la demande de la personne dans sa singularité.

En 2017, nous avons reçu, en binôme psychologue - travailleur social : **66 personnes** en entretiens pour faire une demande d'aménagement de peine sur le service de placement à l'extérieur.

**La spécificité du psychologue clinicien du service est de bien connaître et d'appréhender la clinique de la criminologie. Cette particularité est partagée et s'inscrit dans un travail d'équipe pluridisciplinaire. Cette clinique rigoureuse s'inscrit dans des temps institutionnels indispensables comme les réunions cliniques ainsi que les temps de débriefings. Ils nous permettent ainsi d'être mieux à même d'étayer la personne dans ces divers accompagnements : socio-éducatifs comme psychologique en vue de proposer un travail qui s'inscrit dans la lutte contre la récidive.**

Le repérage clinique est indispensable dans notre pratique au quotidien, il nous permet de mieux comprendre le passage à l'acte qui a inscrit le sujet dans une **problématique délictueuse, délinquante voire criminelle**.

L'accompagnement psychologique **en 2017**, s'est décliné donc en fonction des spécificités des **51 personnes** qui ont été suivies. Ces 51 suivis représentent **287 entretiens** dans l'année.

Le fil conducteur pour la psychologue reste le passage à l'acte :

- soit **34.9 %** des personnes accompagnées pour des délits concernant des **vols** simples ou avec violence. L'accompagnement consiste à comprendre dans quel contexte s'inscrit (vent) le ou les vols. Si les vols se répètent, (en récidive) ils s'inscrivent dans une logique de « **vols en séries** ». On peut alors faire l'hypothèse d'un fonctionnement pathologique (kleptomanie) ou pris dans une logique obsessionnelle voire de dépendance. Nous observons souvent, des personnes qui associent « *l'adrénaline* » présente au moment du passage à l'acte qu'est le vol. Hormone du plaisir qui s'inscrit alors au niveau cérébral comme un réel besoin, telle qu'on la connaît dans le champ des addictions. Le travail associe également l'élaboration des conduites à risques, de la violence, etc.

- **17.46%** des personnes accompagnées pour **trafic de stupéfiants**. Le travail mené avec ces personnes soit au niveau d'une structure de personnalité dépendante (consommateurs, dépendants aux jeux, troubles des comportements alimentaires, à l'argent, aux produits, à l'alcool, à leur conjoint...) soit un travail de soutien psychologique pour amener la personne et le soutenir pour s'insérer dans la société avec de nouvelles modalités de fonctionnement.

- **9%** des personnes accompagnées pour **un passage à l'acte violent**. Le travail concerne alors l'impulsivité, la gestion de la frustration, la réflexivité, la jouissance. L'accompagnement propose d'aider la personne à cerner si le passage à l'acte est pulsionnel ou non, de réfléchir à quand et comment il est convoqué. Il s'agit d'aider la personne à trouver des solutions pour l'éviter et l'élaborer.

- **5%** des personnes accompagnées pour **viols** (agressions sexuelles et agressions sexuelles sur mineurs). La spécificité de ces accompagnements nécessite une bonne connaissance théorique et pratique des auteurs d'agressions sexuelles. Il est important de distinguer et de bien comprendre les coordonnées cliniques du passage à l'acte (notamment lors des temps de réflexions en équipe). Le viol lui aussi peut s'inscrire dans la logique de la répétition : « *les viols en série* » lorsqu'il y a plusieurs passages à l'acte et victimes. Le travail est singulier, en fonction des capacités d'élaboration de chacun des sujets et de leur volonté de ne pas récidiver. Qu'il s'agisse d'un passage à l'acte pédophile ou d'une victime adulte, le travail psychologique sera axé autour de la sexualité, de la relation aux autres et des interdits fondamentaux.

- **3%** des personnes suivies en 2017 ont commis un **homicide**. Pour la psychologue c'est 4 personnes accompagnées dans l'année autour de la question de l'homicide. Là encore, le passage à l'acte s'inscrit dans une trajectoire de vie chaotique, empreinte de ruptures. Pour ces 4 sujets, la volonté de ne plus commettre l'acte de tuer s'inscrit comme un interdit élaboré. Ils ont tous travaillé et verbalisé leur souhait de ne pas récidiver et s'inscrivent dans une réelle dynamique de changement. Souvent leurs personnalités et leurs trajectoires fragiles amènent l'équipe à réaliser des accompagnements « *cousus mains* » et nécessitent beaucoup de temps d'élaborations, de réflexions. Si la théorie

montre clairement depuis Lacan, le lien entre homicide et paranoïa, la pratique clinique de toute l'équipe est en effet de ne pas alimenter la pente paranoïaque voire délirante... Le travail de tout à chacun est d'apporter des outils à ces sujets de structures fragiles pour qu'ils trouvent leurs propres solutions. Le placement à l'extérieur est pour eux un réel « *tremplin* ».

Dans le travail de thérapie, la psychologue oriente et soutient la personne dans les changements qu'elle souhaite apporter à sa vie en vue d'une réinsertion, de la recherche d'un équilibre en prenant en compte les interdits, la Loi.

Le rôle du psychologue sur le service de placement à l'extérieur s'inscrit dans un accompagnement global et pluriel, un travail d'équipe dont on ne peut faire l'économie car dans la clinique du passage à l'acte, tout a son importance.

1 personne a été accueillie en PE / Post-cure avec l'association Le Mail.

### **Le soin et le partenariat avec l'association « Le Mail » et l'accompagnement thérapeutique**

Nous avons été très vite confrontés aux difficultés psychologiques du public ainsi qu'à la fréquence des addictions (produits stupéfiants interdits et alcool) parmi les condamnés et les détenus sollicitant un placement extérieur. Cela nous a conduit à construire un partenariat fort avec l'association « Le Mail » afin d'accueillir des détenus toxicomanes dans le cadre d'un « contrat de soin » qui comprend, si nécessaire, un temps d'accueil en post-cure.

Ce partenariat se décline sous deux formes principales :

- **Les repas d'accueil** (42 sur l'année 2017): un travailleur social de l'association Le Mail, accompagné d'un éducateur de notre structure, est systématiquement présent lors du repas d'accueil des détenus sous contrat de soins.
- **Les réunions bimensuelles** avec l'équipe du PE : deux travailleurs sociaux de l'association Le Mail et l'équipe complète du PE, échangent lors de réunions cliniques autour des accompagnements exercés sous contrat de soins, ainsi que sur les interactions repérées sur les temps de groupe.

Le psychologue de notre service, à temps partiel, nous permet d'accueillir des personnes soumises à une obligation de soins (liée à une dépendance à l'alcool, à des délits à caractère sexuel, ou à tout autre délit ou crime nécessitant un espace « neutre » pour aborder les difficultés et appréhender l'après peine). Toutes les personnes accueillies bénéficient donc soit d'un contrat de soins avec l'association Le Mail, soit d'une obligation de soins avec la psychologue clinicienne de notre service.

### **Durée des placements**

La moyenne des placements menés à terme est **de 203 jours, soit 6.7 mois**. La moyenne de l'ensemble des placements terminés est de **197 jours, soit 6 mois et demi**. La moyenne des placements suspendus puis révoqués est de 85 jours, soit **2.8 mois**.

La moyenne des placements en cours au 31 décembre 2017 est de **159 jours, soit 5 mois**.

### **Devenir des personnes ayant mené à terme leur placement**

Sur les 46 personnes qui ont mené à terme leur placement :

- 18 personnes sont retournées au sein de leur famille
- 22 personnes ont accédé à un logement autonome (principalement chez les bailleurs sociaux)
- 6 personnes ont bénéficié d'un hébergement ou logement transitoire d'Insertion
- 25 personnes ont continué leur CDDI sur les Ateliers Chantiers d'Insertion de notre association
- 10 personnes en Intérim/CDI

En 2017, 5 mesures de placement extérieur ont été révoquées.

### III- Les modalités d'accompagnement

#### L'hébergement

Les détenus en placement extérieur sont hébergés dans des logements loués par l'association. Ils disposent – *a minima* – d'une chambre individuelle fermée à clef.

Au cours de la phase initiale de placement, ils doivent être présents dans ce logement de 18 h 30 à 7 h 30 du lundi soir au vendredi matin. Le week-end, ils bénéficient généralement d'une permission de sortir<sup>1</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, notre règlement intérieur a instauré des paliers concernant ces horaires de présence sur l'hébergement. Ces évolutions concernent prioritairement les détenus accueillis en placement extérieur pour des durées supérieures à 6 mois qui pourront, en fonction du déroulement de leur placement, à leur demande, sur proposition de l'association et décision du juge de l'application des peines, bénéficier de plages horaires libres plus étendues.

Cette présence à l'hébergement est contrôlée par l'équipe éducative (visites à domicile et contrôles téléphoniques deux soirées par semaine) et par la Maison d'Arrêt (contrôles téléphoniques plus tard en soirée, lorsque l'équipe éducative n'arrive pas à joindre une personne). Pour ce faire, tous les hébergements disposent d'un téléphone fixe.

#### Un accompagnement socio-éducatif individuel

Chaque bénéficiaire de la mesure rencontre son référent éducatif au minimum une fois par semaine, certains sont vus si besoin plus régulièrement. La régularité de nos rencontres avec la personne varie selon ses besoins, ses demandes et son projet.

Les entretiens individuels peuvent avoir lieu tant à l'initiative des personnes accompagnées que de l'éducateur référent. Ils concernent à la fois le bon déroulement de la mesure, le respect des obligations de la personne (obligations de soin, d'indemniser les victimes,...) et la préparation de la fin de peine.

L'accompagnement individuel porte sur :

- l'emploi (CDDI),
- la formation professionnelle,
- l'accès au logement et/ou aux dispositifs d'hébergement,
- les liens parentaux et familiaux,
- l'accompagnement à la vie quotidienne (les rythmes surtout après plusieurs mois voire plusieurs années d'incarcération),
- Les aides à solliciter (formations, permis, accès logement...)
- la gestion des ressources,
- le suivi des obligations judiciaires,
- la réflexion sur le passage à l'acte en vue de lutter contre la récidive,
- la santé,
- la revalorisation des personnes, l'estime de soi...
- les démarches de soins spécifiques...

---

<sup>1</sup> Celles-ci ne sont pas toujours accordées dès le début du placement. Les personnes concernées réintègrent alors la Maison d'Arrêt d'Amiens pour le week-end.

La conseillère en économie sociale et familiale traite particulièrement les dossiers de demande de RSA des personnes qui peuvent en bénéficier. Elle est habilitée à instruire les demandes de. Elle reçoit chaque personne potentiellement éligible, dès la semaine suivant son arrivée. Elle est chargée d'informer la personne sur ses droits et ses devoirs, avant d'entamer l'instruction du dossier.

Les démarches d'accès aux soins et aux droits C.M.U. concernent également presque tous les détenus accueillis. Notre public a souvent été fragilisé par « l'enfermement ». En effet, pendant la détention dans l'établissement pénitentiaire, certaines démarches de soins ont été ralenties voir interrompues. Beaucoup ont besoin de soins dentaires. D'ailleurs, la majorité des arrêts de travail en début de mesure, est liée à des problèmes dentaires. L'assistante de service social, reçoit dès leur arrivée toutes les personnes afin d'instruire une demande de CMU ou de faire le point sur la situation, lorsque des droits sont établis (principalement les personnes ayant bénéficié d'un placement à l'extérieur en alternative à une incarcération).

En complément de notre accompagnement individuel, tous ces temps collectifs sont très importants pour mener notre mission auprès des détenus en placement à l'extérieur. Ils s'inscrivent dans une réflexion globale autour de la personne, afin de lui apporter tous les outils nécessaires à une réinsertion sociale optimisée et un accès aux dispositifs de droit commun.

Il est à noter que la participation des personnes à l'ensemble de ces actions s'effectue sur la base du volontariat, après inscription auprès des référents éducatifs ou sur proposition du travailleur social, en fonction des projets.

### L'accompagnement vers l'emploi

Nous nous appuyons sur les emplois aidés et les dispositifs d'insertion par l'activité économique à la fois pour permettre aux détenus de bénéficier d'une rémunération leur permettant d'assurer leur subsistance et d'avoir une activité régulière pendant la période de placement et surtout pour contribuer à leur insertion à l'issue de l'exécution de leur peine.

La convention avec Amiens Métropole nous permet de mettre à disposition les salariés au sein des différents services techniques de l'agglomération. Cette mise au travail leur permet d'acquérir des « savoirs faire et être », ainsi qu'une expérience au sein d'une collectivité sans discrimination et avec un panel élargi de « métiers ». Quelques autres partenaires : la Mairie de DREUIL-LES-AMIENS, les Ateliers de l'Îlot,... participent à cet accompagnement dans l'emploi.

Par ailleurs nous encadrons deux ateliers chantiers d'insertion (Second œuvre du bâtiment-rénovation thermique et menuiserie-agencement).

La chargée d'insertion accompagne les démarches relatives à l'emploi et à la formation. Un bilan régulier est effectué sur tous les lieux de travail et plusieurs formations qualifiantes sont engagées sur l'année.

**En 2017, nous avons pu constater des résultats très encourageants en terme de réinsertion professionnelle. Le travail d'accompagnement de qualité effectué par la chargée d'insertion professionnelle a permis aux bénéficiaires de s'inscrire dans un parcours de réinsertion pérenne :**

**- 23 personnes sont entrées en formation**

**- 11 personnes ont eu des missions intérim avec des durées longues**

**- 6 personnes ont signé des CDI**

**Des temps de visites d'entreprises, d'immersions et de « speed dating emplois » sont régulièrement organisés.**

## 67 personnes ont bénéficié de l'action Placement à l'Extérieur en 2017.

Le groupe et ce qu'il génère en termes d'observations des comportements et le travail à mener sont très importants pour tenir compte de la dimension globale de la personne afin de travailler avec elle ses passages à l'acte délictuels passés. Prévenir la récidive et la délinquance, sont des objectifs qui doivent s'appuyer sur des outils éducatifs variés, tels que ces temps de groupe.

L'une des difficultés que nous rencontrons c'est la mobilisation continue des personnes dans le cadre de ces temps. De ce fait, nous ajustons en fonction des besoins exprimés nos propositions. La réinsertion sociale et professionnelle reste une priorité pour ce public. Les outils développés autour de cela étoffent considérablement leur emploi du temps, ce qui génère une suppression de certains temps de groupe. Nous avons tenu compte des besoins exprimés et avons su nous adapter en fonction.

Ces actions collectives prennent des formes diversifiées mais visent toutes, en particulier, à travailler et observer des comportements liés aux dynamiques de groupe, à améliorer l'image d'elles-mêmes des personnes accueillies, à envisager le rapport à la société en termes d'échanges. Il s'agit :

**Ateliers « rénovation de mobilier » (2 en 2017 pour 14 personnes** (accompagnés par 2 travailleurs sociaux). Ces ateliers sont animés par deux travailleurs sociaux du service. Ils découlent du constat que nos bénéficiaires n'ont aucun mobilier pour s'installer dans leur logement et n'ont pas les moyens financiers de tout acheter.

L'objectif principal, au-delà de la restauration pure de mobilier, c'est de démontrer qu'avec quelques meubles de récupération et peu de matériel, on peut leur donner une seconde vie à moindre coût. L'acquisition de savoirs faire simples suivis d'un résultat très esthétique confèrent aux bénéficiaires une valorisation très nette, transposable dans le quotidien. D'abord mené à titre expérimental, cet atelier plébiscité par les participants rencontre un franc succès. Nous avons pu constater que les participants en avaient parlé à d'autres personnes qui de ce fait ont souhaité se positionner. Nous envisageons donc la reconduction de cette action.

L'équipe compose un groupe en fonction de l'évaluation des besoins des personnes accompagnées. Les deux travailleurs sociaux proposent aux personnes concernées cette action, en leur laissant le choix d'y participer ou pas. Ils préparent ensemble l'atelier et effectuent un travail de recherche de mobiliers « bon marché » : Ils se rendent chez EMMAÛS et aux ASTELLES. Une phase de préparation et d'achat des fournitures sont nécessaires avant la phase de réalisation qui dure une semaine à temps plein. Durant cette semaine des repas sont pris en commun afin de proposer des temps conviviaux et d'échanges en plus des temps de « restauration du mobilier ».

Les bénéficiaires participent à l'achat du mobilier et l'association prend en charge les fournitures. Des photos sont prises avant et après les réalisations.

L'équipe est ensuite invitée à prendre connaissance des réalisations et nous pouvons aisément voir la fierté des personnes nous présentant leurs œuvres. La dimension de l'estime de soi prend tout son sens à travers ce projet.

**Repas d'accueil** : à chaque nouvel accueil, un repas est partagé avec le référent éducatif, ainsi qu'un éducateur du Mail si la personne bénéficie d'un contrat de soins. **45 repas d'accueil en 2017.**

**Les temps de partage autour d'un repas** durant les temps de groupe : 32 personnes concernées.

**Ateliers « Accéder et vivre dans son logement »** : des temps d'informations (par les travailleurs sociaux Aprémis et des intervenants extérieurs : SIAO, action collective sur les économies d'énergie par notre collègue en charge de l'action,...), et de mise en pratique autour de la thématique de la recherche de logement (retrait et dépôt de dossier auprès des bailleurs, devis assurances, CAF...).

Deux sessions de cet atelier ont été organisées en **2017 pour 18 personnes**.

**Tous ces temps collectifs autorisent notamment un travail sur les valeurs personnelles et collectives nécessaires à la vie en communauté, et plus largement en société. Le cadre imposé et la pédagogie des intervenants favorisent l'entraide entre les participants, le respect d'autrui, des consignes, du matériel...**

**Mise en place d'un accompagnement en groupe pour effectuer un bilan de santé (partenariat avec le CPES) : Mise en œuvre en 2017.**

**30 personnes concernées en 2017.**

Le public que nous accueillons rencontre souvent des problématiques de santé somatiques, non traitées ou mal traitées en détention. Le temps du placement est souvent utilisé à sensibiliser et orienter les bénéficiaires vers des professionnels. Toutefois nous constatons que la démarche n'est pas facile et qu'un accompagnement physique est nécessaire.

De ce fait deux travailleurs sociaux ont proposé, en partenariat avec le CPES d'Amiens, l'accompagnement de groupes pour ces bilans de santé. Les représentants du CPES interviennent au sein de notre structure afin de présenter à un groupe ce bilan et sensibiliser les éventuels participants. Le jour du bilan, le groupe est accompagné physiquement par nos deux travailleurs sociaux et sont accueillis toute une matinée sur le site du CPES (dont le lieu est difficilement accessible pour notre public). Un médecin ou une infirmière se déplacent ensuite au sein de nos locaux pour la restitution individuelle des résultats.

Par la suite, des partenariats seront à privilégier, notamment avec la PASS. Nous avons par ailleurs construit un partenariat avec une pharmacie, afin qu'elle délivre gratuitement les médicaments aux bénéficiaires n'ayant pas encore leur document de CMU (après tampon de nos services sur l'ordonnance).

Novembre 2017

A l'aube de la soixantaine, mon avenir est plus derrière moi que devant. Et pourtant!

J'ai été placé dans une famille d'accueil d'un milieu social favorable à l'âge de 6 ans, avant un cours passage à la DDASS. Je n'ai manqué de rien, élevé dans un cadre aimant, affectueux, jusqu'à mes 17 ans, où j'ai pris mon envol. J'ai vite compris que comme dit le film « le plus dur c'est pas la chute, c'est l'atterrissage ».

Je n'étais pas prêt pour affronter le monde des adultes. Une profonde blessure en moi, faisait que mes fondations reposaient sur du sable qui allait m'entraîner plus bas que le caniveau. Un manque, un vide abyssal faisait que je ne trouvais pas ma place.

1978, jeune, fougueux, révolté, j'étais dans un monde d'illusions perdues d'avance, entre le monde réel et celui des paradis artificiels. Je sortais d'une période où l'hécatombe autour de moi due à l'héroïne et aux amphétamines ne faisait que croître. La réalité m'avait rattrapé : j'étais un toxico. Un instant de lucidité et une aide providentielle m'ont fait stopper net là ou une cure de désintoxication n'avait servie à rien.

Mais mes ennuis ne faisaient que commencer. Mes démêlés avec la justice ont commencé en 1981, j'avais 21 ans. 40 ans plus tard, j'en étais à 7 condamnations totalisant 30 ans d'emprisonnement ferme. Je me disais toujours que c'était le prix à payer, mais pourquoi ? l'adrénaline, l'argent, oui c'était ça c'était l'argent. J'avais peut-être évité le pire, je n'avais pas de sang sur les mains. Je ne me posais pas les bonnes questions, il y avait toujours un coupable sur qui rejeter la faute : un complice trop bavard, la société... Et pourtant !

Le seul acteur coupable, le fautif c'était moi, et moi seul, je ne le devinais même pas, je me mentais à moi-même, reflétant une image factice.

2016, mes 2 dernières condamnations venaient de tomber, mais déjà depuis 3 ans, une remise en question s'opérait déjà. Je ne voulais plus être le menteur, voleur, braqueur, dealer, je ne voulais plus que ma fille voit en moi un père mauvais -bien qu'elle ne m'ait jamais jugé-, je ne voulais plus être loin de mon petit- fils qui lutte encore pour rester en vie en combattant une leucémie insidieuse, vicieuse.

J'avais entendu parler d'une association sur Amiens : Aprémis qui sous certaines conditions offre un accompagnement en placement extérieur plutôt que d'attendre une sortie sèche qui pour moi aurait été une catastrophe, une récidive assurée.

Je savais que j'étais prêt. Un questionnaire fût la réponse à mon premier courrier. Quelque temps plus tard, j'avais obtenu un premier entretien pour lequel j'avais obtenu une permission de sortie. L'enjeu était sérieux, au-delà de retrouver la liberté, j'espérais trouver une structure qui puisse me prendre en charge tant sur l'hébergement que la possibilité d'avoir un travail.

Les bureaux se trouvent dans un hangar vieillot. L'accueil fût amical mais très professionnel : 2 éducatrices accompagnées d'une psychologue m'ont exposé le mode de fonctionnement de l'association. J'ai tout de suite compris que c'était ce dont j'avais besoin pour repartir d'un bon pied, le joker qui me manquait pour avoir la main. Lors de l'entretien, j'ai été franc, sincère, les questions se faisaient plus précises, plus personnelles. C'était normal, il fallait cerner mes attentes, ma personnalité au regard des nombreuses récidives.

C'est le Juge de l'Application des Peines qui m'a annoncé que l'association avait donné un avis favorable à ma demande et qu'il m'accordait le placement extérieur à compter du 27 juin 2017. Depuis, j'ai déjà parcouru un long chemin et mes attentes ont été comblées. J'ai un CDDI renouvelable et j'aime mon

travail. Je suis agent polyvalent en Espaces Verts, délégué à la ville d'Amiens. J'ai la chance d'être hébergé en plein centre-ville, dans un petit studio douillet, je m'y sens bien.

Bien sûr, il y a des obligations à respecter, qui pour moi ne sont pas des contraintes, c'est un contrat signé par les deux parties : Aprémis et moi, et je suis encore sous autorité judiciaire à qui il faut rendre des comptes : emploi du temps, travail, paiements des parties civiles, frais de justice et amendes, injonctions de soins psychologiques ce qui est mon cas.

J'ai une addiction à l'argent. Bien sûr tout le monde aime l'argent, mais moi j'étais prêt à tout pour ne pas en manquer, et mener un train de vie supérieur à la moyenne. Je rencontre la même psychologue, à raison d'une fois tous les 15 jours. Un long travail de fonds a permis de mettre en lumière les mécanismes menant à la récidive et de trouver les leviers pour une meilleure compréhension des failles de mon instabilité, de ma personnalité, mes rapports à l'argent. Doucement je reprends confiance en moi, et de nouveau j'envisage l'avenir sereinement.

Chaque semaine, avec ma référente, on fait le point sur ma situation et traiter les éventuels problèmes ou démarches à effectuer. J'ai participé à un stage « rénovation de meubles » qui m'a permis d'acquérir des meubles bon marché chez Emmaüs en prévision de meubler mon futur domicile. Profitant des derniers beaux jours de l'automne, un barbecue a été organisé avec tous les participants du stage, dans une bonne ambiance. Récemment un autre stage a été organisé « Atelier logement », rencontres avec des partenaires sociaux, envisager les différentes possibilités de relogement en fin de placement.

Dans quatre mois, mon placement extérieur prendra fin, je n'ai pas de crainte quant à mon avenir, ayant traité en amont les différentes possibilités après la libération.

J'ai souhaité faire un témoignage de façon spontanée, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, remercier l'association Aprémis de m'avoir fait confiance, de m'avoir donné toutes les armes pour repartir d'un bon pied. Aussi pour parler de réinsertion, qui ne peut être réussie que si le détenu a auparavant la volonté de vouloir tourner la page. On ne peut être dans le déni, la dissimulation si l'on veut s'en sortir. Il faut être dans la sincérité, la clarification.

Une réinsertion réussie coûte moins chère à l'état qu'une récidive agressive renforcée par l'envie de vengeance, de « se refaire ». A l'heure des restrictions budgétaires, il est certain que les associations d'insertion ne pourront mener à bien les objectifs réalisés par le passé si les subventions ne font que décroître entraînant des suspensions de postes et diminuant ainsi les possibilités de réinsertion de détenus. Aussi, je pense qu'il est nécessaire de porter l'accent sur l'importance des aides financières qu'elles soient locales, départementales ou européennes afin que perdure l'action menée par des associations comme Aprémis.

R-F. V